

# Services Techniques

INEO
A l'attention de Mr PEYCHES Fabien
5, rue Lavoisier
21600 LONGVIC

Valentigney, le 05 septembre 2024

<u>Objet</u>: Arrêté temporaire de circulation rue des Acacias et rue des Usines Réf. : MP

#### Copie(s) POUR INFORMATION:

- Monsieur le Commissaire Central de Montbéliard <u>dipn25-montbeliard-hericourt-slsp-boe@interieur.gouv.fr</u>
- VEOLIA EAU La Charmotte Route d'Audincourt 25420 VOUJEAUCOURT nicolas.lorain@veolia.com
- PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION -Direction Mobilité Infrastructures Voirie arretes.pma@agglo-montbeliard.fr
- SDIS Groupement Est voirieest@sdis25.fr
- Police Municipale police.municipale@valentigney.fr
- Monsieur NEDEZ- Adjoint aux Services Techniques denis.nedez@valentigney.fr
- Services Techniques M. AUDINOT stephane.audinot@valentigney.fr
- Services Techniques M. THIERY mathieu.thiery@valentigney.fr
- Centre Technique Municipal contact-ctm@valentigney.fr
- Centre Technique Municipal P. BOURQUIN pascal.bourquin@valentigney.fr
- Service Affaires Juridiques
- Affichage Mairie

## **BORDEREAU D'ENVOI**

Réglementation temporaire de la circulation rue des Acacias à VALENTIGNEY - Extrait du registre des Arrêtés du Maire :

- N° 2024-197 du 05 septembre 2024

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe GAUTIER.



DATE DE MISE EN LIGNE : 309 (202 4

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Doubs Arrondissement de Montbéliard Ville de VALENTIGNEY

### ARRÊTÉ Nº 2024-197

## RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION RUE DES ACACIAS RUE DES USINES

Le Maire de Valentigney;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-1;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et suivants, R 411-7, R 411-8, R 411-25, R 411-26, R 411-28 et R 417-10;

Vu le Code de Voirie Routière et notamment son article L115-1;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes :

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes en vigueur ;

Vu la demande présentée le 02 septembre 2024 par l'entreprise INEO mandatée par FREE SAS domiciliée 5 rue Lavoisier – 21600 LONGVIC relative à des travaux d'ouverture de chambres afin de réaliser une liaison de fibre optique rue des Acacias et au 51 rue des Usines à Valentigney;

Considérant que, pour permettre l'exécution en toute sécurité desdits travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de la rue des Acacias et de la rue des Usines à Valentigney;

#### **ARRETE**

Article 1: La circulation rue des Acacias ainsi que rue des Usines sera effective par demi-chaussée à hauteur du chantier pour permettre l'exécution des travaux. De ce fait, cette voie subira un rétrécissement. La circulation sera réglée par des feux tricolores.

Les travaux sont prévus à compter du 12 septembre 2024 jusqu'au vendredi 04 octobre 2024.

De plus, le stationnement et le dépassement seront interdits et la vitesse réglementée à 30 km/h à hauteur du chantier.

Article 2: La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 15 juillet 1974 (livre  $1 - 8^{\text{ème}}$  partie). Elle sera mise en place par l'entreprise INEO sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police ou de Gendarmerie ainsi que par des Agents assermentés de l'Administration et des Collectivités Locales, et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4: Tout véhicule en stationnement gênant les travaux pourra être mis en fourrière dans les plus brefs délais.

Article 5 : Par ailleurs, l'entreprise INEO est tenue d'afficher le présent arrêté sur le chantier de manière à ce qu'il soit visible et puisse être consulté par tous tiers et usagers des voies urbaines.

Article 6 : La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, la Police Municipale, Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines, l'entreprise INEO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication ou notification.

Article 7: Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à partir de la publicité ou de la notification de la décision du présent arrêté.

Valentigney, le 05 septembre 2024

Le Maire.

Notification à l'entreprise INEO en date du :

Philippe GAUTIER.